

## *Séance du Conseil Municipal*

*en date du*

*26 octobre 2020*

*L'an deux mil vingt et le vingt-six du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.*

*Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, M. BAISET Patrick, Mme CARRENO Mercedes, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, M. DELANGLE Francis, Mme PEGUET Jennifer*

*Absents excusés : Mme THEVENET Aurélie, Mme BAJARD Brigitte,*

*Secrétaire de séance : Mme PEGUET Jennifer*

*Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.*

### I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

#### ➤ *Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin*

Céline DECHAVANNE relate la dernière réunion du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin (SIEVS) au cours de laquelle ont été évoquées les conséquences de la période de sécheresse connue cet été sur les ressources en eau. Le débit des sources de St Maurice est descendu à un niveau historiquement bas, qui a cependant pu être compensé par le maintien du débit des puits de captage dans la nappe de la Loire et par la diminution importante des fuites sur le réseau de distribution, du fait de l'ensemble des programmes de travaux engagés ces dernières années.

#### ➤ *Comité technique de suivi des boues de stations*

Céline DECHAVANNE relate la réunion qui s'est tenue à la communauté de communes avec l'ensemble des communes possédant une station d'épuration quel qu'en soit le process, et le prestataire Veolia titulaire du marché de traitement et d'épandage des boues. Sur l'année 2019, le volume global des boues produites et traitées a continué d'augmenter. Cette tendance devrait se confirmer dans les prochaines années du fait des travaux prévus dans plusieurs communes de renouvellement des stations d'épuration ( Pouilly sous Charlieu, Briennon, Belmont, St Denis...), qui conduiront à des performances de rendement du traitement supérieur.

#### ➤ *Groupe de Travail Santé*

Béatrice FARABET a assisté à la première rencontre du groupe de travail Santé mis en place à la communauté de communes. Le groupe composé pour beaucoup d'élus par ailleurs professionnels de santé, a dressé le constat du manque de médecins plus criant sur des parties du territoire, problème qui va s'accroître dans les prochaines années du fait de la démographie médicale, 4 médecins sur 14 ayant plus de 60 ans. Parmi les pistes

de travail, ont été évoquées outre la recherche de médecins, le développement des partenariats entre tous les professionnels de santé pour soulager de certaines tâches les médecins installés, et le développement de la télémédecine avec un projet encours sur Belmont.

➤ *Délégations du Maire*

Conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, René VALORGE informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Il rappelle que le conseil municipal avait mandaté le 5 mars 2019 le Centre de Gestion de la Loire pour négocier un contrat groupe d'assurance statutaire tant pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL que ceux non-titulaires affiliés à l'IRCANTEC

A l'issue de cette négociation, dans la mesure où le contrat groupe traité avec CNP assurances via le courtier Sofaxis fait apparaître des conditions plus avantageuses que l'assureur actuel de la commune, le maire a décidé le 16 octobre 2020 d'adhérer à compter du 1er janvier 2021 au contrat groupe souscrit par le CDG de la Loire pour la période 2020-2023 aux conditions suivantes :

Agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL

Risques garantis : Décès + Accident du travail + Maladie ordinaire + Longue maladie / Maladie de longue durée + Maternité

Conditions : 5,59 % du traitement de base avec une franchise de 15 jours

Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et contractuels de droit public

Risques garantis : accident de service / maladie professionnelle ; maladie grave ; maternité ; maladie ordinaire

Conditions : 1,00 % avec une franchise de 10 jours

## **II. DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES PLANS DE RELANCE REGION ET DEPARTEMENT**

René VALORGE présente au conseil municipal les modalités des plans de relance initiés tant par le Département que par la Région, visant à relancer l'économie locale et le plan de charge des entreprises impactées par les conséquences économiques dues à la crise sanitaire. Il s'agit de dispositifs particuliers et simplifiés de dépôts de dossiers ouverts jusqu'à fin octobre pour le financement de travaux à réaliser avant juin 2021.

Il propose au conseil municipal après concertation avec le bureau municipal et la commission bâtiments de déposer 3 dossiers : un pour la rénovation d'un logement au-dessus de l'épicerie pour une estimation de travaux de 9 496,94 €HT, un pour des travaux d'étanchéité du toit du local voirie pour une estimation de 5 880 €HT et un troisième pour des travaux de rénovation énergétique à l'école publique pour un montant estimé de 23 232,08 €HT.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à déposer à la Région et au Département des demandes de subvention exceptionnelles dans le cadre du plan de relance pour le local voirie, pour les travaux de rénovation du logement au-dessus de l'épicerie et pour les travaux de rénovation énergétique à l'école publique.

### III. FINANCES

#### ➤ *Point sur l'Exécution du budget*

René VALORGE présente au conseil municipal un état comparatif du budget de fonctionnement exécuté à ce jour par rapport aux montants inscrits au moment du vote du budget. Sauf imprévus importants et compte-tenu à la fois d'économies réalisées en dépenses et de quelques recettes supplémentaires, cette comparaison laisse apparaître la possibilité de dégager un autofinancement complémentaire de l'ordre de 20 000 €. Il présente ensuite de la même façon l'état d'avancement du budget d'investissement dont l'exécution permet de dégager des crédits pour des travaux non-inscrits au budget, et cela toujours sans avoir recours à l'emprunt.

#### ➤ *Tarifs Case Columbarium*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal qu'un columbarium de 7 cases a été installé au cimetière fin 2019, et indique qu'il convient maintenant de fixer le tarif des concessions pour les cases du columbarium. Il précise également le montant de l'investissement réalisé de 4 682.40 € TTC, présente à titre d'information les tarifs pratiqués dans les communes voisines pour des équipements équivalents.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le prix des concessions pour une case au Columbarium comme suit :

- . Durée 15 ans ..... 350 €
- Durée 30 ans ..... 600 €

### IV. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

#### ➤ *Opération broyage et compostage*

Céline Dechavanne expose le projet de la commission de proposer à la population une opération de broyage de leurs végétaux, permettant aux citoyens de pouvoir récupérer le broyat. Celle-ci aurait lieu les vendredi et samedi 6 et 7 novembre sur le terrain communal route de la Clayette, animés par les conseillers municipaux, avec utilisation du broyeur mutualisé de la communauté de communes. Deux agents du service déchets de la communauté de communes seront présents, pour expliquer l'intérêt de l'utilisation du broyat végétal dans l'entretien du jardin et le procédé de compostage.

Elle explique également la volonté de la commission de mettre en place progressivement dans les quartiers « plus urbains » de la commune, des composteurs collectifs, permettant de sortir des ordures ménagères des déchets domestiques puis de les utiliser à des fins de jardinage. A titre expérimental et sur la base du volontariat des citoyens, un premier composteur pourrait être installé rue de la république.

➤ *Préservation des chauves-souris*

Céline DECHAVANNE présente la démarche de la Ligue de Protection des Oiseaux et du groupe chyréoptères qui propose aux communes de réaliser un état des lieux de la présence de chauve-souris afin de les préserver, compte-tenu de l'intérêt de la présence de ces espèces pour l'environnement et la biodiversité. La LPO propose des actions de sensibilisation et des actions pédagogiques auprès des habitants et en particulier des enfants. Le conseil municipal, rappelant l'action déjà conduite avec la LPO pour la préservation des hirondelles, donne son accord pour s'engager dans cette démarche et charge la commission environnement d'en définir les modalités avec la LPO.

V. POINT SUR L'AVANCEMENT DES DOSIERS EN COURS

➤ *Cœur Village 2020 Friche du Centre-Bourg*

Céline DECHAVANNE rappelle qu'en accord avec la commune et afin de trouver une issue au problème de pollution des sols qui bloque l'avancée de ce dossier, EPORA a candidaté à un appel à projets de l'ADEME, dossier qui n'a pas été retenu. Elle précise qu'une réunion s'est tenue à l'initiative du maire le 20 octobre en mairie en présence d'EPORA, de l'ADEME, de la DREAL et de la DDT, afin de comprendre les failles du dossier. Il apparaît que la présentation du dossier ne présentait pas un caractère suffisamment mûr du projet en particulier au stade du plan de gestion proposé et du manque de détail de ce plan au regard du futur aménagement du site.

L'objectif est désormais de pouvoir répondre à un nouvel appel à projets de l'ADEME, à déposer entre novembre et février prochain. La DREAL ayant précisé que ce site pollué étant orphelin c'est à dire sans tiers identifié responsable, il n'est pas nécessaire de lui faire valider un plan de gestion, qui est sous la seule responsabilité du maître d'ouvrage ;

Le conseil municipal charge le maire et la commission de faire le nécessaire avec EPORA pour que le dossier soit mis à jour dans les meilleurs délais afin de pouvoir être retenu à l'appel à projets de l'ADEME.

➤ *Schéma Directeur d'Assainissement*

Céline DECHAVANNE fait part de la tenue de la réunion de lancement de l'étude du schéma directeur le 14 octobre, en présence du candidat retenu Réalités Environnement de notre assistance à maîtrise d'ouvrage le cabinet Secundo, du Département, et de la communauté de communes. Monsieur WIRTZ du cabinet Réalités Environnement a présenté la méthodologie et le calendrier de travail. Les relevés de terrain vont commencer début novembre avec assistance d'un agent communal avec l'objectif partagé de bonne connaissance du réseau. Ensuite des campagnes de mesures de débit seront opérées, e période de nappe haute et basse et de nuit. Selon les secteurs et les anomalies relevées, des compléments d'étude seront réalisés par passage caméra ou tests à la fumée. L'objectif assigné au bureau d'études lors de cette réunion est de pouvoir prioriser les secteurs où les anomalies sont importants afin d'être en mesure au printemps de déposer des premiers dossiers de travaux auprès des financeurs et en particulier de pouvoir émarger sur le plan de relance de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

## VI. QUESTIONS DIVERSES

### ➤ *Modification des conventions de location de salle*

Jean-François DEMURGER présente la proposition de la commission bâtiments d'intégrer dans les conventions de location de salles communales, les consignes de sécurité à faire respecter aux utilisateurs en particulier en matière de protection contre l'incendie. Le conseil municipal approuve cette proposition par laquelle le locataire de salle engage par sa signature à faire respecter ces consignes de sécurité.

### ➤ *Cahier des charges pour le contrat d'entretien des chaudières*

Jean-François DEMURGER expose que des contrats d'entretien sont depuis longtemps réalisés par les sociétés Thermi-Dépannage et MEN selon les bâtiments communaux, mais que ces contrats sont anciens et qu'il convient d'y intégrer en plus des chaudières d'autres éléments à entretenir. Il présente le cahier des charges préparé avec la collaboration des services du SIEL dans le cadre de la compétence SAGE, qui intègre l'entretien des chaudières, des VMC et des disconnecteurs. Le conseil municipal approuve cette proposition pour des contrats d'entretien de 3 ans renouvelable une fois et charge le Maire de lancer une consultation auprès des entreprises Thermi-Dépannage et MEN.

### ➤ *Présentation du RPQS eau potable*

Céline DECHAVANNE présente le RPQS eau potable établi par le Syndicat de Eaux de la Vallée du Sornin (SIEVES), document accessible et consultable par tous les abonnés du réseau.

La consommation moyenne s'établit à 85m<sup>3</sup> pour 6459 abonnés, le réseau de distribution représentant un linéaire de 524 kms.

Les travaux réalisés depuis plusieurs années par le syndicat notamment par la mise en place de compteurs de télégestion par secteur permettant de repérer rapidement les fuites, ont permis de réduire considérablement le volume des fuites qui représente moins de 44 000 m<sup>3</sup>. De plus chaque année le syndicat engage des programmes importants de renouvellement de réseaux, dont notre commune a bénéficié largement depuis 3 ans ; ces travaux contribuent également à réduire les fuites et donc à améliorer le rendement global des installations.

Par ailleurs, l'ensemble des analyses réalisées sur la qualité de l'eau sont conformes.

Le prix de l'eau pour l'année 2019 s'établit à 3.52€/m<sup>3</sup>, et pour l'année 2020, le syndicat a voté une augmentation de 2% sur la part syndicale.

Le Maire,  
René VALORGE